L'ACTU EN BREF Le Journal de l'Île Lundi 28 mars 2016

## La fusion de la Caisse des dépôts et de l'AFD fait des vagues en outre-mer

INSTITUTION. La réforme des statuts de l'AFD et de l'IEDOM est au menu de la loi Sapin, attendue au conseil des ministres de mercredi. Elle devrait impacter l'outre-mer. Son article 53 concerne le rapprochement entre l'agence française de développement et de la Caisse des dépôts. L'article 58 concerne la filialisation de l'Iedom auprès de la Banque de France.

président de la République a annoncé, le 12 janvier dernier, le rapprochement entre l'Agence française de développement (AFD) et la Caisse des dépôts et consignations (CDC) dont les missions seront élargies au développement et à la solidarité internationale. Cette annonce fait suite à un rapport de mission de 71 pages dans lequel le rôle de l'AFD, de la CDC, de la BPI, de l'Iedom et de l'IEOM dans l'Outre-mer est traité en deux pages et demi, sans aucun chiffrage quant aux bénéfices attendus pour les populations et territoires d'Outre-mer. "Ce rapprochement permettra d'améliorer le financement de l'Outre-mer où l'AFD intervient en appui aux collectivités et au secteur public comme auprès du secteur privé", indique alors la directrice générale de l'AFD, Anne Paugam.

L'an dernier, l'AFD a engagé 8,3 milliards de financements dont 1,5 milliard d'euros consacrés à l'Outre-mer. "La mission de préfiguration poursuivra ses travaux sur certains aspects qui doivent être affinés en vue des arbiinterministériels, en particulier sur les outre-mer, un domaine dans lequel nous souhaitons accroître l'activité globale issue de l'action des deux institutions, en termes quantitatifs aussi bien que qualitatifs", explique Anne Paugam. Problème : dans la lettre de mission donnée à Rémy Rioux, l'outre-mer occupe seulement cinq lignes...

#### **VIGILANCE DE LA FEDOM**

Ce projet inquiète le patronat ultramarin. Jean-Pierre Philibert, patron de la Fedom, déclare à l'occasion des vœux de la fédération : "Nous serons très vigilants sur les modalités pratiques de la fusion AFD-CDC. L'AFD accomplit un travail remarquable de financement des investissements des collectivités locales et, c'est moins connu, de soutien au secteur privé (prêts directs aux entreprises, mise en œuvre locale des produits de la BPI notamment en termes de garanties) : il ne faudrait pas que ces spécificités soient altérées par le poids financier et institutionnel d'une CDC historiquement bien plus hexagonale..."

Evidemment, le gouvernement devrait pouvoir opposer à ces inquiétudes des annonces comme une convention de 10 millions d'euros avec Total en Guyane, par exemple. Mais Total ne viendra ni à Mayotte, ni à la Réunion, ni aux Antilles... Et le projet de fusion AFD-CDC, tel qu'il est conçu à ce jour, n'offre aucune garantie d'une augmentation de la capacité financière de l'AFD au profit de

Tout le projet est orienté vers





La fusion programmée de la Caisse des dépôts et de l'AFD fait grincer des dents. (photos d'archives)

l'international et principalement vers le continent africain où la France se fait tailler des croupières, notamment par la Chine. L'Afrique, c'est 1,2 milliard d'habitants en 2030. Rien à voir avec les 2,5 millions d'ultramarins. L'Afrique du Sud peut acheter des Airbus, pas la Guyane... L'Outre-mer représente aujourd'hui 19% des engagements financiers de l'AFD: avec la fusion, demain ce sera forcément moins.

Reste que si le projet présente une cohérence certaine à l'international, il y a un os sur le projet global du rapprochement AFD-CDC : le Trésor n'en est pas à l'origine et l'a torpillé en ne lais-

sant de fait aucun pouvoir de la CDC sur l'AFD. Ĉela a rendu Henri Emmanuelli, président de la commission de surveillance de la CDC, furieux. Tout comme la majorité sénatoriale, emmenée par Jean-Pierre Raffarin, qui a rué dans les brancards demandant de disjoindre l'AFD du projet de loi Sapin le 17 mars dernier.

Selon le calendrier annoncé par le gouvernement, le projet de loi Sapin devrait être présenté en procédure normale (deux lectures dans chaque assemblée), entre mai et juin pour la première lecture et à l'automne pour la seconde.

FXG, à Paris

#### **MANAGEMENT**

### Construire la confiance au sein de l'équipe

**A RETENIR** ► La confiance entre les membres d'une équipe et vis-à-vis du leader est un facteur clé de l'intelligence collective. ► Elle permet de renforcer la capacité à mieux travailler ensemble. ► La confiance ne s'impose pas, elle se construit et repose sur trois piliers : la sincérité, la compétence et l'intégrité du leader.



tion, les membres vont égale-

ment chercher d'éventuelles

failles dans les décisions et le

comportement du leader. Les

collaborateurs suivent les lea-

ders qui ont déjà fait la preuve

de leur savoir-faire. Ils n'atten-

dent pas forcément qu'il sache

tout, mais qu'il apporte une va-

leur ajoutée (vision stratégique,

impact sur les processus, les re-

lations...). L'équilibre est par-

fois fragile, car le leader doit sa-

voir rester humble tout en

étant visionnaire et fédérateur.

pecté parce qu'il est sincère et

compétent aux yeux des mem-

bres, il doit faire preuve d'inté-

grité. L'intégrité repose sur trois

séquences : dire ce que l'on va

faire (poser une vision, un en-

gagement), faire ce que l'on a

dit (cohérence entre le discours

ment) et, au final, dire ce que

l'on a fait. Le leader peut ainsi,

sent qu'ils n'ont pas besoin

d'expliciter les résultats ou de

valoriser les actions menées.

faille de la confiance

Pour obtenir l'engagement des

collaborateurs, la confiance est

donc incontournable. Si l'un

des trois piliers est fragilisé,

La trahison,

L'intégrité permet

de consolider

la confiance

#### Le manque de confiance, source de tensions

Le thème de la confiance est très fréquemment travaillé lors de séances de coaching d'équipe. Il existe un lien direct entre la qualité des relations au sein d'un groupe et le niveau de confiance entre ses membres et le leader. En l'absence de confiance, des tensions apparaissent, la méfiance s'installe, certains membres se posent des questions sur les intentions cachées des autres et particulièrement du leader: « *Pourquoi dit-il cela, fait-il* cela? ». Chacun interprète à sa façon les mots des autres et du leader. L'énergie et le temps du Dès lors que le leader est resgroupe sont beaucoup mobilisés vers des processus de survie qui polluent le travail et donc l'efficacité de l'équipe. Derrière ces tensions, se cachent des peurs inconscientes qui peuvent devenir très marquées. Le sentiment d'appartenance à un groupe est un moteur très fort. et les actes, respect de l'engage-Par exemple, la peur de ne plus être reconnu par le leader ou certains membres peut être un lors de ses réunions d'équipe, facteur important de tensions. présenter sa vision et ensuite Si ces tensions persistent et ne partager les résultats obtenus. sont pas régulées, des processus La dernière étape est souvent de rejet peuvent s'installer avec oubliée, certains leaders penune rupture de lien entre cer-

## La nécessité

tains membres et le leader.

Pour donner sa confiance à quelqu'un, par exemple au leader, les membres vont l'observer avec méfiance. "Que va-t-il alors qu'il y a un fort engagese passer si je lui fais confiance? Est-il sincère, digne de con- lations et les processus, la casfiance?" Le premier levier sur sure est violente et le sentiment lequel agir pour le leader est de de trahison surgit. Reconstruire privilégier une communication la relation, réinstaller la authentique avec son équipe. confiance est souvent long, Il doit se montrer tel qu'il est, voire impossible. Cela departager sa vision et de faire mande, pour celui qui a le senpreuve de pédagogie, tout en écoutant l'avis de l'équipe. Les pacité de vraiment pardonner. membres se diront que si le lea- Souvenez-vous de l'épisode du der est sincère, ils pourront tweet de soutien de Valérie donc s'ouvrir à lui. A l'inverse, Trierweiler au rival de Ségolène si le leader manque de transparence et d'authenticité, les tives de 2013. Et Ségolène membres seront toujours dans Royal de s'exclamer : "Je parla méfiance. L'exemplarité du donne mais je n'oublie pas". Le leader est donc importante : vrai pardon permet d'oublier et elle va fortement impacter la de reconstruire la confiance.

Marc-Henri Drouin, coach certifié, spécialisé dans le management de la performance

## Inquiétudes syndicales sur la réforme de l'Iedom

Avec le rapprochement AFD-CDC, il faut réformer l'Iedom liée à l'AFD au sein d'une unité économique et sociale avec un comité central d'entreprise commun. Lors du dernier comité central d'entreprise (CCE) extraordinaire début mars, le principe d'une expertise sur la modification du statut de l'Iedom par le cabinet Secafi a été voté. Les délégués du CCE ont prévu de se retrouver à Paris le 14 avril et l'ambiance risque d'être tendue : une motion du personnel AFD-Iedom a été signée par 95% du personnel des agences d'outre-mer. En 1999, un projet de filialisation de l'Iedom par la Banque de France avait déjà donné lieu à un débrayage du personnel des deux instituts de la Réunion. Ce premier projet de filialisation est aujourd hui remis au goût du jour

Une idée

de Fabius

par François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France et directeur de cabinet de Dominique Strass-Khan en

Selon les syndicats, il y a une incohérence à ce que l'Iedom travaille sous le contrôle de la Banque de France, tout en demeurant lié à l'AFD devenue une section de la Caisse des dépôts. Ils craignent que la filialisation permette en réalité de réaliser des économies comptables sous couvert de respecter les spécificités de l'outre-mer. "L'objectif est de faire de l'Iedom un ballon d'essai dans une gestion beaucoup plus économique du traitement du surendettement, du suivi des entreprises et du traitement des billets", explique une source syndicale interne à la Banque de France.

Les agences Iedom ont des mis-

sions identiques à celles des succursales de la banque en métropole. Or, la filialisation permetd'embaucher contractuels et non plus des agents sous statut, donc payés 30% moins cher. La banque l'a déjà fait avec la création de sa filiale de fabrication des billets de banque. "Une fois que la démonstration aura été faite en Outre-mer, la banque pourra demander sa mise en application en métropole où les effectifs sont bien supérieurs", poursuit notre source syndicale.

Jacques de Larosière, actuel président du Comité stratégique de l'Agence France Trésor et ancien président du Fonds Monétaire international (FMI), avait fait inscrire dès 1993 sur procès-verbal une déclaration devant les élus du CCE et les représentants syndicaux : "Les activités de la Banque

de France relèvent, pour la plupart, du service public et les filialiser risquerait de signifier à terme les vendre (...) Donner l'indépendance à la Banque n'implique absolument pas de bouleverser ses statuts, le statut du personnel, ses activités ni ses responsabilités actuelles.

Le 2 mars dernier, François Villeroy de Galhau a certifié au député de la Réunion Patrick Lebreton que l'Iedom garderait « toutes ses missions » et que le personnel « conserverait son statut et les droits attachés". Patrick Lebreton devait rencontrer la direction de l'AFD la semaine dernière. Une apparemment pour l'intersyndicale Iedom-AFD. "L'AFD et l'Iedom s'emploient à tuer dans l'œuf toutes les interventions parlementaires", a

commenté notre source syndicale

interne à la Banque de France.

#### de relations transparentes

## La compétence,

Dans cette période d'observa-

ment des membres dans les re-Trierweiler au rival de Ségolène Royal lors des élections législa-

## facteur de respect

# qualité du lien.

#### ment est évoqué la première fois lors de la conférence des ambassadeurs (sous les yeux médusés du directeur du Trésor qui ignore tout du projet). Le rapport de mission est alors confié à Rémy Rioux, secrétaire général adjoint du Quai d'Orsay, en charge du développement et de la diplomatie économique. Le mandat d'Anne Paugam arrivant à échéance le

mois prochain, Rémy Rioux est

vu pour beaucoup comme pro-

bable successeur...

Le projet de rapprochement

AFD-CDC est une idée de Lau-

rent Fabius dont la priorité,

quand il était au Quai d'Orsay,

était la diplomatie économique,

donc le soutien à l'export. C'est

août 2015 que le rapproche-

dré Yché, semblent corroborer la

## Impact sur le logement social

Un dossier n'apparaît pas dans le rapport Rioux et il correspond à une demande du Trésor relative au logement social. L'Etat n'a plus d'argent et n'a pas l'intention d'investir dans le logement social en Outremer et encore moins de rénover une partie du parc immobilier des Sociétés immobilières d'Outre-mer (SI-DOM). Les Sidom sont dans l'orbite de l'AFD, mais l'Etat et les départements sont aussi représentés dans les conseils d'administration.

L'Etat a donc décidé de vendre ses parts dans les Sidom, qui gèrent 50% à 75% du parc de logement social en outre-mer, à la SNI (société nationale immobilière), une filiale de la CDC. Une information confirmée par George Pau-Langevin en octobre dernier.

Or, la SNI a une politique de développement du logement intermédiaire qui ne correspond pas du tout à la sociologie des populations d'outre-mer. Ainsi, quand l'Etat lui a vendu ses parts dans Adoma (foyers de travailleurs migrants), la SNI a vendu les logements sociaux du centre-ville (où le foncier est cher) pour construire du logement intermédiaire. Cela a abouti à chasser les populations les plus pauvre loin des agglomérations...

Les propos du patron de la SNI, An-



nonce qu'il va "lever 2,5 milliards d'euros de dette pour le logement intermédiaire". Il a aussi écrit à l'un de ses salariés : "Nous devons privilégier d'autres opportunités, peut-être l'Ou-

tre-Mer, peut-être le sud de la Méditerranée, sous des formes à définir, qui doivent privilégier notre expertise et notre image, par exemple les fonds d'investissement dans le logement in-

Or, en Outre-mer, il y a 150 000 bidonvilles contre 17 000 dans l'hexagone. Ce qui a fait dire au député de Guyane Gabriel Serville : "Vous avez 300 fois plus de chance de vivre

Outre-mer. Ce n'est pas en annonçant le plan logement pour l'outre-mer que vous arriverez à répondre aux besoins et à éradiquer l'habitat indigne. Surtout à Mayotte où 40% de l'habitat n'est pas en dur et en Guyane où la population doit doubler d'ici 2030". Les syndicats de la SIDR devaient se réunir le 25 mars pour envisager une riposte et appeler les syndicats des autres bailleurs sociaux à se mobiliser. Avec 24 000 logements en gestion, la SIDR est la plus importante des SIDOM : elle loge aujourd'hui près d'un Réunionnais

#### **Booster** mh.drouin@booster.re